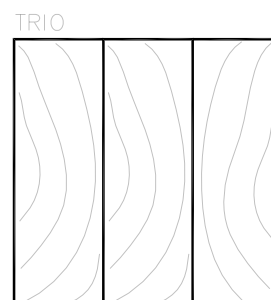
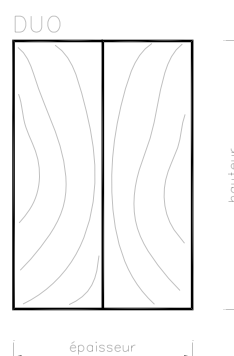


Le Bois Massif Reconstitué

Le bois massif reconstitué est l'appellation générique française, correspondant aux profils à base de bois de fortes épaisseurs (jusqu'à 80 mm environ) constitués de 2 à 5 lames aboutées ou non aboutées, et collées entre elles.

Le bois massif reconstitué a connu depuis une dizaine d'années une ascension fulgurante en Allemagne et en Autriche, où il apparaît souvent sous la dénomination commerciale "Duo - Trio". Le marché français a commencé à s'y familiariser par le biais d'importations dépourvues d'éléments de validation technique française. A ce jour en France, que ce soit au niveau de la première transformation (scieries) qui cherche à apporter de la valeur ajoutée à sa production de sciages à usage structural, ou au niveau de la seconde transformation (charpente lamellée-collée) qui opte pour une diversification de ses marchés, on assiste à la création d'unités de productions.





Profil BMR

Le BMR, en terme de performances mécaniques, ne sera pas optimisé dans un premier temps, dans le but de viser des valeurs de références situées entre le bois massif et le bois lamellé-collé. Sa valeur de calcul correspondra au bois massif qui le constitue.

Les intérêts majeurs visés au travers du développement du BMR reposent sur :

- la stabilité dimensionnelle satisfaisante (apportée par le séchage rendu obligatoire pour une maîtrise du collage),
- l'absence de fissurations importantes donc une constance d'aspect,
- l'absence de fluage de pièces de bois due à une mise en œuvre à des taux hygrométriques trop élevés,
- l'aptitude à être usiné par des robots de taille,
- la présence de peu de joints apparents.

Il est à noter que, en charpente traditionnelle, lorsque l'on utilise du bois massif, les trois premiers points sont très souvent générateurs de sinistres.

Depuis quelques mois, les professionnels utilisateurs ou fabricants de BMR ont sollicité le CTBA pour créer des référentiels techniques permettant de valider ce type de produits afin d'en permettre sa mise sur le marché français. Cette sollicitation a été actée en Commission Professionnelle au CTBA courant juin 2002.

L'orientation prise repose sur l'élaboration d'une certification de produit dont le référentiel technique repose sur les fondements d'une norme française spécifique en cours de finalisation au BNBA (Bureau de Normalisation du Bois et de l'Ameublement).

Le BMR se positionne sur le marché de la charpente apparente.

Certification de produit envisagée

Les exigences pour la qualification des productions présentes sur le marché français sont :

- Le fabricant est titulaire d'une certification de produit (Marque ACERBOIS-BMR par exemple) basée sur les éléments techniques de la future norme française spécifiquement créée pour ce type de produit.

Nous sommes ici, à défaut de référentiels normatifs européens, en phase de lancement d'un cadrage national applicable pour les productions françaises ou étrangères.

- La certification de produit en France fait l'objet d'un cadrage juridique spécifique. Il y a lieu de ne pas faire l'amalgame avec certaines terminologies présentes sur le marché, qui ne reposent pas sur des contrôles aussi soutenus et donc sécuritaires pour l'utilisateur final.

Lorsque l'on trouve sur une fiche technique une expression du type "certifié", il convient de vérifier par qui, et comment.

En anglais, le terme "Certification" n'a pas la même signification qu'en langue française, ce qui crée une confusion. La terminologie anglaise correspond en général à l'attribution d'un "certificat", c'est à dire à un constat effectué à un moment donné.

En France, la terminologie "Certification" correspond à :

- un constat effectué à l'état initial,
- un suivi continu et régulier dans le temps.

Seule cette démarche permet de contrecarrer toute dérive qualitative de production. ■

Contact : Serge Leneve
serge.leneve@ctba.fr



BMR pour construction en Bois Massif



www.lecommercedubois.info